



**CONSEIL PLÉNIER**

Élus collège des professeurs et personnels assimilés

**Présents** : - Mme Olivia Robin-Sabard

**Excusés** : M. Alain Bousquet – M. Alexandre Deroche – Mme Marie Dugué – M. Pascal Favard – M. Patrice Mélé – M. Kévin Parthenay

Élus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

**Présents** : Mme Bénédicte Florin – Mme Marie-Laure Gély – Mme Évelyne Gauché – Mme Christine Guillard – M. Yann Kossi – M. Audric Vitiello – Mme Charlotte Leforestier

**Excusés** : M. Julien Bourdoiseau – M. Martin Oudin – Mme Julie Scholler

Élus collège des BIATSS

**Présents** : Mme Nadège Asselin – M. Xavier Houiller – Mme Patricia Saget

**Excusés** : /

Élus étudiants :

**Présents** : M. Bastian Duenas

**Excusés** : M. Adrien Blancard – M. Tristan Roger – M. Louis Ormillien – Mme Eléonore Rousson – Mme Loubna Slimani

Personnalités extérieures :

**Présents** : M. Louis Bodet

**Excusés** : Mme Catherine de Colbert – Mme Maud Courault – M. Franck Gagnaire – M. Alain Homps – Mme Valérie Jabot – Mme Isabelle Soirat – M. Julien Zetlaoui

Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

**Présents** : Mme Farida Arhab-Girardin – M. Eric Blin – Mme Catherine Bros – M. Benjamin Lavergne – M. Pierre Mouzet – M. Roman Stadnicki – M. Bolivar-Ragainne

**Excusés** : M. Frédéric Danos – M. Gervasio Semedo

\*\*\*

**17h00 : Conseil plénier**

Mme la Doyenne introduit cette première séance de l'année 2025 en souhaitant à l'ensemble du conseil de faculté une bonne et heureuse nouvelle année. Mme la Doyenne remercie ensuite Maître Louis Bodet pour sa présence en tant que représentant du nouveau bâtonnier de l'ordre des avocats, Monsieur Antoine Brillatz, membre du collège des personnalités extérieures.

**1. Approbation du PV de la séance du 08/10/2024 (vote)**

Mme la Doyenne invite les membres du conseil à exprimer leurs remarques, contestations ou demandes de modification. M. Vitiello fait simplement remarquer qu'il était bien présent lors de la séance du 08/10/2024 alors qu'il a été noté absent. Cette remarque ayant été prise en compte pour rectification, Mme la Doyenne passe au vote. Le PV de la séance du 08/10/2024 est adopté à l'unanimité.

**2. Informations générales**

- **Communication sur notre offre de formation :** Mme la Doyenne déroule les différentes manifestations qui vont permettre aux futurs étudiants et à leurs familles de se renseigner sur les l'offre de formations dispensées à la faculté :
  - Le forum de l'orientation organisé sur 2 jours les 10 & 11 janvier par la Région au parc expo de Tours (Rochepinard). L'ensemble des composantes participent cette année à cette manifestation. Mme la Doyenne remercie au passage l'ensemble des enseignants qui se sont mobilisés pour se relayer tout au long de ce week-end.
  - La semaine des masters à partir du 20 janvier avec des réunions de présentation des formations à destination des L3 et ponctuée par une manifestation phare de notre faculté, le forum des métiers du droit et de l'apprentissage qui intervient à la fin de la semaine. L'organisation de ce moment fort pour les masters est portée par les étudiants de masters, les directeurs de masters et le CFA, tous fortement mobilisés.
  - La JPO a lieu le 1<sup>er</sup> février avec comme cheffe de projet cette année Mme Leforestier, assesseure à la vie étudiante et aux grands événements, en succession de M. Blin. C'est une journée qui accueille de très nombreuses familles et Mme la Doyenne remercie encore l'ensemble des personnels, administratifs et enseignants, pour leur forte mobilisation lors de cette journée.
- **Parcoursup et Mon master :** la campagne Parcoursup a d'ores et déjà commencé et se poursuit tout au long de l'année, donc pas de fin à proprement parler. Concernant Mon master, la préparation de la campagne est en cours puisque celle-ci débute le 3 février prochain. Mme la Doyenne laisse ensuite la parole aux 2 assesseurs à la pédagogie : M. Eric Blin pour les licences et Mme Farida Arhab-Girardin pour les masters.
  - Parcoursup, 3 informations :
    - Capacités d'accueil, données par les responsables de licences
      - L1 droit Tours => 535 / Blois => 100
      - L1 droit français / droit allemand => 25
      - L1 droit / science politique => 60
      - L1 économie => 145
      - L1 LAS économie => 70
      - L1 géographie => 150
    - Lancement de la plateforme Parcoursup pour les étudiants afin de formuler leurs vœux => du 15 janvier au 2 avril 2025 avec la possibilité cette année de se familiariser avec la plateforme dès le 18/12. Du côté de l'administration, la commission d'examen des vœux doit être formée en janvier et l'étude des dossiers débutera en avril.
    - On peut enfin noter une nouveauté qui a pour objectif d'éviter les demandes hasardeuses, à savoir que désormais, en fonction des 2 spécialités de terminale et de la moyenne d'un candidat, la plateforme lui indiquera ses probabilités d'admission dans une formation de l'enseignement supérieur (+ de 80%, + de 50%, occasionnel, rare). En réponse au questionnement de Mme Gely, M. Blin propose de mener une enquête sur les taux de réussite des L1 en fonction des spécialités qu'ils ont suivies en terminale. M. Lavergne ajoute que les taux de réussite (données brutes) sont donnés sur le site de l'université (mention imposée par le ministère) mais qu'en l'état ces statistiques sont trompeuses et qu'il faudrait accompagner leur lecture. En résumé M. Blin rapporte que cette notion de taux de réussite indiquée sur la plateforme Parcoursup pourra mieux orienter les lycéens sur leurs choix et les inciter à faire d'autres vœux, ce qui sera moins anxiogène.
  - Monmaster : c'est une plateforme qui existe depuis 2 ans afin de faciliter la phase de sélection en master au vu du nombre grandissant de candidats. En 2022-2023, le nombre de candidatures à examiner était, pour certains masters, de l'ordre de 1150 alors qu'avec la mise en place de la plateforme, ce chiffre a pu être ramené à environ 500.
    - Les admissions sur l'ensemble des masters de droit se sont chiffrées cette rentrée à 4471, 645 pour la géographie et 175 pour l'économie. La plupart des masters ont ainsi atteint leur capacité d'accueil. La plateforme pourra encore être améliorée en réponse à des remontées d'anomalies au ministère. Cependant elle a permis de simplifier la procédure même si celle-ci reste encore fastidieuse pour la phase de sélection (il faut par exemple classer par rang les candidats). La phase de recrutement a été réduite par rapport à l'année dernière où elle courait jusqu'au 31/07. La procédure comporte désormais les phases suivantes :
      - A partir du 3 février : accès des candidats à la plateforme
      - Du 25/02 au 24/03 : dépôt des candidatures
      - A partir du 25/03 jusqu'au 02/06 : examen des candidatures
      - 16/06 : publication des résultats

- 17/06 au 17/07 : phase complémentaire (lorsque la capacité d'accueil n'est pas atteinte)
  - 17/07 : fermeture de la plateforme aux candidatures
  - 18/07 au 31/08 : phase de gestion des désistements, ce qui apporte tout de même de l'incertitude jusqu'à la veille de la rentrée
- **Point sur la campagne d'emploi des enseignants-chercheurs pour la rentrée 2025**  
Mme la Doyenne rappelle que les recrutements auront lieu au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 pour une prise de fonction à la rentrée 2025. Sont ouverts cette année 2 postes de professeurs en économie, 1 en macroéconomie du développement et 1 autre profilé en économie appliquée tous domaines (plus généraliste) ; 1 poste de professeur en droit public ouvert au concours d'agrégation suite à la mutation de Benjamin Defort ; enfin 1 poste de professeur en droit privé et science criminelle mis au 46-3, suite au départ à la retraite du professeur Leduc (peuvent candidater les EC qui ont une HCR et ont 10 ans d'expérience). Ces 4 postes avaient été validés lors du conseil d'administration de septembre 2024 et confirment la volonté de la présidence de ne pas affecter l'emploi par les coupes budgétaires prévues en 2025.

### 3. Présentation du budget initial 2025

Le budget initial 2025 est présenté par Mme Saget, responsable financière. Avant de céder la parole, Mme la Doyenne rappelle certains points de contexte à savoir une forte dégradation des budgets universitaires due essentiellement à 2 facteurs :

- Pas de compensation par l'Etat de la hausse du taux de CAS pensions, la contribution aux financement des retraites, soit une augmentation des dépenses de 2,7 M€
- Baisse prévisible du montant de la subvention pour charge publique, qui est évaluée entre 3,6 M et 5,8 M€.

En conséquence un certain nombre de dépenses d'investissement ont été d'ores et déjà reportées par la nouvelle présidence, comme certaines opérations immobilières. De même, les dépenses de fonctionnement devront être réduites de 5%. Ce sont des propositions qui ont été remises par l'équipe présidentielle au recteur avant les vacances de Noël sans retour à ce jour. Il est à noter que la présidence de l'université n'a voulu affecter ni la pédagogie ni la recherche ni la campagne d'emploi par ces limitations financières.

C'est au conseil d'administration du 20/01 que sera voté le budget initial 2025.

Mme Saget prend ensuite la parole. Elle indique que le budget initial s'appuie sur la lettre de cadrage décidée par les services centraux et elle propose de présenter le budget initial en faisant un comparatif avec les recettes et dépenses 2024.

Recettes : 840 k€. Il s'agit des ressources propres qui viennent directement impacter notre budget. 4 lignes de recettes actives :

- Dotation du CFA sur les diplômés en apprentissage. Cette année, on compte 217 apprentis (vs 136 en 2021) soit une hausse de 60%, qui vient augmenter de facto la dotation qui se monte à 840 k€ en 2025. Donc l'apprentissage est très important dans notre budget, et devrait augmenter encore avec la création de 2 licences pro cette année (MJPM et droit du numérique).
- Dotation pour l'indemnité de responsabilité pédagogique qui a augmenté en même temps que le nombre d'étudiants à encadrer
- Taxe d'apprentissage : nous n'avons pas une grande lisibilité des retombées de la taxe d'apprentissage en raison de la mise en place depuis 3 ans d'une plateforme pour centraliser le paiement obligatoire de cette taxe par les entreprises. Celles-ci peuvent avoir une démarche volontaire de fléchage du versement de la taxe à une école ou à une autre, ou bien ne pas flécher du tout. Cette recette propre est en diminution d'année en année et Mme Saget suggère qu'une relance en amont des entreprises pour le versement de la taxe, fléché vers la faculté pourrait être bénéfique.
- Inscriptions à l'IEJ : celles-ci sont nombreuses et apportent une bonne contribution aux recettes propres de la faculté
- Les projets pédagogiques en géographie qui font travailler les étudiants en partenariat avec la métropole ou la communauté de communes avec une convention à caractère financier. Cette année, aucune convention n'a pu être signée et donc aucun gain financier n'a été engrangé.

Dépenses :

- La masse salariale : seules les heures complémentaires ou les heures de surveillance pour les examens par exemple, ne sont concernées par ce type de dépense. Très peu d'augmentation du fait des consignes de prudence liées à la nouvelle offre. L'augmentation constatée porte sur les indemnités de suivi des apprentis du fait du nombre grandissant des apprentis.
- Fonctionnement (général et diplômés) : demande de l'université de diminuer de 3% les dépenses de fonctionnement par rapport au budget initial soit 7k€ de diminution à répartir à la fois sur le fonctionnement des diplômés et sur le fonctionnement général. En conséquence les investissements de fonctionnement sont véritablement limités.

Les dépenses étant supérieures aux recettes, l'université a abondé d'un montant de 250 500€ afin que les comptes de la faculté s'équilibrent.

Ce budget sera certainement amputé au moment du budget rectificatif puisqu'il est prévu par l'université une réduction de 5% des budgets de fonctionnement des composantes, ce qui correspond pour la faculté à une perte de 13 k€.

Mme la Doyenne remercie Mme Saget pour cet exposé très clair, et en l'absence d'observations ou de remarques, elle passe au sujet suivant.

#### 4. Référentiel des tâches 2024-2025

Comme les années passées, l'université attribue une enveloppe de 1500 heures à la faculté qui sont ensuite ventilées entre les différentes responsabilités. Mme la Doyenne laisse la parole à M. Lavergne, vice-doyen, qui indique qu'il s'agit de voter le tableau de répartition des heures attribuées à chaque fonction. Cependant de nouvelles fonctions d'encadrement ont été créées avec l'ouverture de la double licence droit-science politique (15h) et par année (10h), la licence professionnelle droit du numérique et la licence professionnelle mandataire judiciaire à la protection des majeurs avec un nombre d'heures attribué en fonction du nombre d'inscrits (+ ou - 10 inscrits). De plus, 2 assesseurs se partagent une responsabilité pédagogique en scolarité, licences / masters : 25 heures seront attribuées à chacun, soit une augmentation de 10h par rapport à l'équipe précédente. Cette année, les 1500 heures ne seront pas tout à fait attribuées du fait du nombre d'inscrits dans certaines formations.

Mme la Doyenne propose de soumettre le référentiel des tâches au vote. En l'absence d'opposition ou d'abstention, **ce point est voté à l'unanimité.**

#### 5. Subventions étudiants 2024-2025

Mme la Doyenne donne la parole à Mme Leforestier, assesseure en charge de la vie étudiante.

Mme Leforestier résume le document envoyé avec la convocation au conseil de faculté avec simplement 3 commentaires :

- Une nouvelle association a vu le jour avec l'ouverture de la double licence droit-science politique. Elle a fait 2 demandes de subvention qui ont été acceptées par la commission d'examen.
- Thélème étant en rénovation, les associations peinent à trouver des salles suffisamment grandes et pas trop onéreuses pour leurs événements.
- La commission a reçu 17 demandes qui ont toutes été validées. On peut noter cependant l'absence de demandes de l'association de géographie Confluence, qui pourra cependant participer à la 2<sup>ème</sup> campagne en avril-mai. Au total ce sont 4320€ qui seront versés aux associations au titre des subventions étudiants.

Mme la Doyenne passe au vote sur les subventions étudiants – 1<sup>ère</sup> campagne : en l'absence d'opposition ou d'abstention, **ce point est voté à l'unanimité.**

#### 6. Pédagogie

Il s'agit là d'examiner le renouvellement des conventions de double licence avec notre université partenaire de Bochum pour à la fois la licence et le master droit français – droit allemand.

Mme la Doyenne cède la parole à Mme Bros, assesseure aux relations internationales : il s'agit du 3<sup>ème</sup> renouvellement d'un diplôme qui existe depuis 2007 et engage la faculté pour 5 ans.

Ce diplôme concerne 15 à 25 étudiants par site. La 1<sup>ère</sup> année se fait dans l'université d'origine, la 2<sup>ème</sup> à Bochum, la 3<sup>ème</sup> à Tours, avec un stage puis un mémoire. Le financement est supporté par l'université franco-allemande en premier lieu, Erasmus en deuxième lieu.

Mme Bros souligne que parmi les étudiants étrangers qui viennent étudier dans notre faculté, ceux de Bochum représentent 70 à 90% du total, ce qui est très important.

Deux nouveautés dans cette 3<sup>ème</sup> version de la convention :

- Les étudiants vont devoir s'acquitter de la CVEC (100€) qui n'existait pas auparavant
- Mise en conformité avec les dispositions européennes sur le RGPD, ce qui ne touche pas à la pédagogie.

En l'absence de question ou de remarque, Mme la Doyenne passe au vote et **les 2 conventions sont votées à l'unanimité.**

## **7. Questions diverses**

- Vote électronique pour le renouvellement du conseil de faculté plénier : celui-ci sera renouvelé en avril 2025 (mandat de 4 ans). Pour un vote plus simple, plus mobilisateur du fait de sa facilité, l'équipe décanale demande au conseil de faculté l'autorisation d'utiliser le vote électronique. La période de vote pourrait s'étendre sur une semaine, vraisemblablement celle du 7 avril. M. Duenas remarque que concernant le collège étudiants, mobiliser des étudiants sur une semaine complète pour la campagne électorale serait difficile. Mme la Doyenne note cette remarque qui concerne plus l'organisation du scrutin que le mode, et qui n'est pas encore figée. En l'absence d'opposition ou d'abstention, **ce point est voté à l'unanimité.** Mme la Doyenne ajoute qu'une refonte des statuts est en cours, nouveaux statuts qu'elle souhaiterait faire voter par le conseil de faculté avant son renouvellement.
- Représentant dans la commission des moyens, qui a en charge le budget. La commission est composée par des membres élus du conseil d'administration dont Daniel Mirza qui représente notre faculté mais aussi par des membres élus directement par notre conseil de faculté. Mme la Doyenne propose sa candidature car en tant que doyenne, elle n'est pas invitée dans cette commission des moyens et ne peut donc agir au nom de notre faculté, sauf en y étant la représentante. En l'absence d'opposition ou d'abstention, **ce point est voté à l'unanimité.**
- Désignation des prochains référents culture et DBA (direction bibliothèques et archives) : ces délégations étaient toutes les deux exercées par M. Blin. Celui-ci prend la parole pour expliquer qu'il s'agit d'une part d'être l'interlocuteur pour toute question ou demande touchant la BU des deux lions, en lien donc avec le conservateur, M. Lebailly, et également d'assister une fois par an au conseil de la documentation ; d'autre part concernant la culture, il s'agit de participer à 2 conseils par an à propos des activités culturelles proposées et de choisir par vote lors de ces conseils les résidences d'artistes sur une vingtaine de dossiers présentés. Le représentant culturel est aussi l'interlocuteur entre la faculté et l'université pour tout projet culturel ayant lieu sur le site de la faculté. M. Vitiello se propose en tant que référent DBA. En revanche aucun membre du conseil ne se présente pour prendre la suite de M. Blin sur le volet culturel. Mme la Doyenne propose de renouveler son appel auprès de la communauté facultaire dans les prochaines semaines. En l'absence d'opposition ou d'abstention, **ce point est voté à l'unanimité.**
- Doyen honoraire : notre ancien doyen, Julien Bourdoiseau a demandé à obtenir ce titre, purement honorifique, de doyen honoraire. C'est ainsi que Mme la Doyenne soumet ce point au vote du conseil de faculté. En l'absence d'opposition ou d'abstention, **ce point est voté à l'unanimité.**

Avant de clôturer les débats, une question est posée par M. Stadnicki à propos des bases de données documentaires et l'Intelligence artificielle. Mme la Doyenne le remercie pour la pertinence de son interrogation, qui pourra faire l'objet d'une analyse spécifique au regard des enjeux importants que soulève l'IA.

\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**